

2017_CT2_336

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Approbation d'une convention de partenariat entre le Réseau des Grands Sites de France et le Territoire du Pays d'Aix pour le tournage d'un film sur la Montagne Sainte-Victoire

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Forêt

■ Séance du 6 juillet 2017

06_2_08

■ Approbation d'une convention de partenariat entre le Réseau des Grands Sites de France et le Territoire du Pays d'Aix pour le tournage d'un film sur la Montagne Sainte-Victoire

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Réseau des Grands Sites de France (RGSF) produit un film de présentation des destinations d'exception que sont les Grands Sites.

Trois exemples symboliques, retenus pour la complémentarité de leurs enjeux, de leurs paysages et de leurs thématiques, parmi lesquels le Grand Site Sainte-Victoire, ont été désignés pour illustrer le propos.

L'objectif est de faire connaître la démarche et le label Grand Site de France.

Les images chercheront à montrer la préservation, la gestion et la valorisation des paysages afin d'améliorer la compréhension des actions menées par les institutions.

Ce projet consiste à réaliser plusieurs vidéos :

- une version courte (1mn30) pour les réseaux sociaux et internet : un film "accroche" pour donner une impression générale, susciter une émotion, une adhésion à la démarche Grand Site de France, aux valeurs
- une version mi-longue (5-6mn) pour les réunions publiques d'élus, habitants, socioprofessionnels : pour mobiliser, expliquer la démarche Grand Site de France, déconstruire les préjugés et inquiétudes, expliquer pourquoi rentrer dans la démarche, avec des témoignages concrets d'acteurs
- une version longue (26mn) pour les projections publiques (festivals, programme d'animations des

- Grands Sites...) : pour rentrer plus en profondeur dans la démarche, dans le quotidien des Grands Sites de France, avec des témoignages d'acteurs,
- une série de portraits vidéo d'acteurs du terrain créée à partir des interviews réalisées sur chaque Grand Site.

Le tournage, prévu entre juin et septembre 2017, est réalisé par Clément Couturier, engagé par RGSF qui finance le film.

Le Réseau des Grands Sites de France coordonnera le projet en étroite collaboration avec les trois Grands Sites de France retenus : réunions téléphoniques, écriture des scénarii des vidéos, remise des vidéos finalisées et les photos réalisées lors du tournage, droits de diffusion, valorisation des vidéos via la presse, le site internet du RGSF, les réseaux sociaux, des projections publiques, diffusion non commerciale des vidéos, etc.

La direction du Grand Site Sainte-Victoire, pour le compte du Territoire du Pays d'Aix, s'engagera à préparer, en lien avec le RGSF, l'organisation en amont du tournage (choix des personnes à interviewer, organisation logistique des déplacements, faciliter le contact avec les personnes concernées par le tournage agents de la structure de gestion du Grand Site, élus, acteurs du territoire...), notamment lors des interviews, accueillir et piloter Clément Couturier lors de son arrivée sur le Grand Site pour le tournage, etc.

Le Territoire du Pays d'Aix s'engage à prendre en charge les frais de Clément Couturier pendant la période de tournage : frais de déplacements sur place, hébergement et repas. L'estimation sera faite conjointement avec chaque site avant le lancement de la mission (évaluée à 800 € pour le Grand Site Sainte-Victoire). Le remboursement des frais se fera directement auprès de Clément Couturier ou auprès du RGSF qui aura avancé les frais et présentera des mémoires en règlement au Grand Site.

L'ensemble des attendus est contenu dans la convention de partenariat qu'il est proposé de signer entre le Réseau des Grands Sites de France et le Territoire du Pays d'Aix.

La signature de la convention sera l'acte déclencheur du tournage des séquences en territoire du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°ENV 001-1443/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 intégrant le syndicat mixte en charge de Sainte-Victoire à la Métropole.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_336- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est autorisé le tournage d'un film sur les Grands Sites de France prenant comme exemple support le Grand Site Sainte-Victoire.

Article 2 :

Sont approuvés les termes de la convention relative aux modalités d'organisation, de tournage et de prise en charge des frais d'hébergement du réalisateur.

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer la convention et les pièces relatives à ce dossier.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur la ligne 6251 de l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix.



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

Le Réseau des Grands Sites de France,

Association régie par la loi de 1901 SIRET n° 443 414 040 00016

dont le siège est situé au Syndicat Mixte du Grand Site de Solutré, Le Grand Pré, 71960 Solutré-Pouilly,

Représentée par Louis VILLARET, Président, dûment habilité à l'effet des présentes

Ci-après dénommée Réseau des Grands Sites de France ou "Le RGSF"

D'une part

Et la Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays d'Aix dont le siège est situé CS 40468 13626 Aix-en-Provence CEDEX 1

Représenté par : Maryse JOISSAINS MASINI, présidente de la Direction Grand Site Sainte-Victoire,

Ci-après dénommée : "Le Grand Site"

D'autre part

Ci-après dénommés ensemble "les parties"

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le Réseau des Grands Sites de France et le Grand Site collaborent sur le projet de vidéos sur les Grands Sites de France.

Ce projet a pour but de faire connaître la démarche et le label Grand Site de France. Il cherche à dévoiler les coulisses des Grands Sites de France afin de montrer que la préservation, la gestion et la valorisation de ces paysages d'exception n'est pas le fruit du hasard mais le résultat de multiples

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_336-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

volontés et acteurs qui œuvrent dans le même sens. Il souhaite provoquer, par là, une adhésion à la démarche, tant de la part du grand public que des acteurs du territoire concerné.

Ce projet consiste à réaliser plusieurs vidéos :

- une version courte (1mn30) pour les réseaux sociaux et internet : un film "accroche" pour donner une impression générale, susciter une émotion, une adhésion à la démarche Grand Site de France, aux valeurs,
- une version mi-longue (5-6mn) pour les réunions publiques d'élus, habitants, socioprofessionnels : pour mobiliser, expliquer la démarche Grand Site de France, déconstruire les préjugés et inquiétudes, expliquer pourquoi rentrer dans la démarche, avec des témoignages concrets d'acteurs,
- une version longue (26mn) pour les projections publiques (festivals, programme d'animations des Grands Sites...) : pour rentrer plus en profondeur dans la démarche, dans le quotidien des Grands Sites de France, avec des témoignages d'acteurs,
- une série de portraits vidéo d'acteurs du terrain créée à partir des interviews réalisées sur chaque Grand Site.

Ce projet, commandé par le RGSF, est élaboré en collaboration avec 3 Grands Sites de France volontaires, retenus pour la complémentarité de leurs enjeux, de leurs paysages et de leurs thématiques. Ceux-ci participeront au groupe de travail pour aider le RGSF à le conduire et les images tournées sur chacun des trois Grands Sites serviront à créer les vidéos.

Ce projet est aussi une création, celle de Clément Couturier, stagiaire au RGSF d'avril à septembre 2017, qui écrit et réalise le film. En tant que création, cela suppose, de la part des Grands Sites de France retenus, d'accepter de laisser une certaine liberté au réalisateur, notamment dans le propos et dans le contact avec les personnes qui seront interrogées et filmées : des agents de la structure de gestion, des élus, des acteurs du territoire, etc. Il s'agit d'un critère très important pour la faisabilité du projet et donc pour le choix final des 3 Grands Sites de France.

Après appel à candidature de sites volontaires au sein du RGSF, le RGSF a retenu le Grand Site qui a confirmé sa volonté de participer à ce projet.

Article 2 : Engagements du Réseau des Grands Sites de France

Le Réseau des Grands Sites de France s'engage à :

- Coordonner le projet en étroite collaboration avec les trois Grands Sites de France retenus
- Animer les réunions téléphoniques du groupe de travail
- Associer le Grand Site dans l'écriture des vidéos
- Accompagner le Grand Site dans l'organisation du tournage (choix des interviews, des lieux à filmer...)
- Prendre en charge les frais de transport de Clément Couturier (hors frais sur place) pour se rendre sur le Grand Site et en revenir
- Assurer le dé-rushage et le montage des vidéos finales
- Créditer les images
- Valider le BAT final des vidéos
- Remettre au Grand Site les vidéos finalisées et les photos réalisées lors du tournage, ainsi que les droits de diffusion (voir annexe)
- Valoriser les vidéos via la presse, le site internet du RGSF, les réseaux sociaux, des projections publiques...
- Diffuser les vidéos dans un cadre strictement non commercial :
 - Droits de diffusion de l'œuvre en secteur non commercial, sur tout support. Par la diffusion des œuvres en secteur non commercial, on entend leur mise à disposition de tout organisme en vue d'organiser des représentations publiques, collectives ou individuelles, pour lesquelles il n'est pas perçu de droits d'entrée, à l'exception éventuellement d'une participation aux frais

- directement occasionnés par l'organisation de la représentation
 - Droits de reproduction sous forme numérique, optique, et sur tout support à venir
 - Droits de reproduction des images extraites de l'œuvre ou des photographies effectuées à l'occasion de sa réalisation, en vue de la promotion de cette œuvre
 - Droits de prêt pour une diffusion à titre gratuit sous forme de vidéogrammes (DVD, et tout support à venir).
- Exploiter le film et les vidéos dans la version finalisée et acceptée par le RGSF et à n'y apporter ni modifications ni adjonctions autres que celles nécessitées par le sous-titrage et à n'y faire aucune coupure autre que celles exigées par la censure, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du détenteur des droits.

Article 3 : Engagements du Grand Site

Le Grand Site s'engage à :

- Désigner une personne responsable du projet pour le Grand Site et contact du RGSF sur ce projet
- Participer aux réunions téléphoniques du groupe de travail sur ce projet
- Participer, en lien avec le RGSF, à l'écriture des vidéos
- Préparer, en lien avec le RGSF, l'organisation en amont du tournage (choix des personnes à interviewer, organisation logistique des déplacements...)
- Ne pas imposer un texte ou directives d'écriture, de tournage ou de montage sans l'accord du RGSF et du réalisateur
- Autoriser le tournage sur le Grand Site et la diffusion des vidéos à titre gracieux sans possibilité de rétribution
- Faciliter le contact avec les personnes concernées par le tournage (agents de la structure de gestion du Grand Site, élus, acteurs du territoire...), notamment lors des interviews
- Accueillir et piloter Clément Couturier lors de son arrivée sur le Grand Site pour le tournage
- Accompagner Clément Couturier sur le terrain (ou le cas échéant, lui fournir un véhicule et les informations nécessaires pour se rendre sur le terrain)
- Laisser Clément Couturier tourner les images nécessaires aux vidéos sans contrôle de la part du Grand Site
- Participer aux choix des images retenues pour la création des vidéos finalisées
- Valoriser les vidéos et les diffuser, auprès du public et de ses partenaires, notamment via son site internet, réseaux sociaux, presse
- Prendre en charge les frais de Clément Couturier sur le Grand site pendant la période de tournage : frais de déplacements sur place (ou prêt d'une voiture ou accompagnement par un agent du Grand Site), d'hébergement et repas. L'estimation est faite conjointement avec chaque site avant lancement de la mission. Le remboursement des frais se fait directement auprès de Clément Couturier ou auprès du RGSF qui aura avancé les frais et présentera des mémoires en règlement au Grand Site.
- Diffuser le film et les vidéos dans un cadre strictement non commercial :
 - Droits de diffusion de l'œuvre en secteur non commercial, sur tout support. Par la diffusion des œuvres en secteur non commercial, on entend leur mise à disposition de tout organisme en vue d'organiser des représentations publiques, collectives ou individuelles, pour lesquelles il n'est pas perçu de droits d'entrée, à l'exception éventuellement d'une participation aux frais directement occasionnés par l'organisation de la représentation
 - Droits de reproduction sous forme numérique, optique, et sur tout support à venir
 - Droits de reproduction des images extraites de l'œuvre ou des photographies effectuées à l'occasion de sa réalisation, en vue de la promotion de cette œuvre
 - Droits de prêt pour une diffusion à titre gratuit sous forme de vidéogrammes (DVD, et tout support à venir)
- Exploiter le film et les vidéos dans la version livrée par le RGSF et à n'y apporter ni modifications ni

adjonctions autres que celles nécessitées par le sous-titrage et à n'y faire aucune coupure, à moins d'en avoir reçu l'autorisation écrite du détenteur des droits.

Article 4 : Durée

La présente convention de partenariat est conclue pour une période de 24 mois.

Article 5 : Résiliation

En cas de non-respect par le Grand Site de l'un de ses engagements prévus aux présentes, la convention sera résiliée de plein droit.

Article 6 : Litiges

Tout différend au sujet de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention fera d'abord l'objet d'une conciliation entre les parties Si la conciliation n'aboutissait pas, le litige serait porté devant les tribunaux du ressort de la Cour d'appel dont relève le siège de l'association.

Fait le 18 mai 2017, à Paris, en 2 exemplaires originaux.

Pour la Direction Grand Site Sainte-Victoire

Pour le Réseau des Grands Sites de France

Maryse JOISSAINS MASINI

Louis VILLARET

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Approbation d'une convention de partenariat entre le Réseau des Grands Sites de France et le Territoire du Pays d'Aix pour le tournage d'un film sur la Montagne Sainte-Victoire

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	70
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour	70
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **17** JUIL. 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_336-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017